# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



## <u>Références</u>:

- DDRM 17 de décembre 2017;
- Plan communal de sauvegarde 2016, modifié 2022 ;
- PLU (risques naturels et climatiques) du 30 septembre 2021.

#### I. Liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée :

- 1. Tempête;
- 2. Inondation;
- 3. Retrait, gonflement des argiles;
- 4. TMD.

#### II. Descriptions des risques et mesures de sauvegarde :



**TEMPETE** 

#### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de "tempête d'hiver"), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

#### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL?

Le risque de tempête peut se traduire par : - Des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé. - Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

#### 3. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

- 1. Se mettre à l'abri;
- 2. Ecouter la radio;
- 3. Respecter les consignes.

**Rappel**: Une carte de "vigilance météorologique" est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs :

#### **Vert** → Pas de vigilance particulière.

Jaune → Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

**Orange** → Être très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

**Rouge** → Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

#### 4. CONDUITES A TENIR

Vent violent.	Vent violent
Alerte météorologique de niveau orange	Alerte météorologique de niveau rouge
Limitez vos déplacements.	Dans la mesure du possible :
Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en	- Restez chez vous.
particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage	- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio
sensible aux effets du vent.	locales.

- Ne vous promenez pas en forêt.
- Dans les villages, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

- Prenez contact avec vos voisins et organisezvous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

#### 5. MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

#### Réaliser un plan familial de mise en sûreté.

Afin d'éviter la panique lors d'une tempête un tel plan préparé et testé en famille, permet de faire face en attendant les secours. Ceci comprend la préparation d'un kit tempête, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Une réflexion préalable sur les lieux de mise à l'abri en cas d'inondation générée par les fortes précipitations complétera ce dispositif.

Le site *prim.net* donne des indications pour aider chaque famille à réaliser ce plan.

#### 6. ZONE IMPACTEE

Ensemble du territoire de la commune.



#### **INONDATION**

#### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

#### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On distingue trois types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

#### 3. LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

- 1. Se mettre à l'abri;
- 2. Ecouter la radio;
- 3. Respecter les consignes.

4. CONDUITES A TENIR		
Avant	Pendant	Après
S'organiser et anticiper :	Mettre en place les mesures	- Respecter les consignes ;
- S'informer des risques, des modes	conservatoires ci-dessous.	- Informer les autorités de tout
d'alerte et des consignes en mairie	- S'informer de la montée des	danger;
;	eaux par radio ou auprès de la	- Aider les personnes sinistrées
- S'organiser et élaborer les	mairie.	ou à besoins spécifiques;
dispositions nécessaires à la mise	- Se réfugier en un point haut	De façon plus spécifique :
en sûreté ;	préalablement repéré : étage,	- Aérer ;
- Simuler annuellement ; et de	colline;	- Désinfecter à l'eau de javel ;
façon plus spécifique :	- Ecouter la radio pour connaître	- Chauffer dès que possible ;
- Mettre hors d'eau les meubles et	les consignes à suivre ; et de	- Ne rétablir le courant
objets précieux : album de photos,	façon plus spécifique :	électrique que si l'installation est
papiers personnels, factures, les	- Ne pas tenter de rejoindre ses	sèche.
matières et les produits dangereux	proches ou d'aller chercher ses	
ou polluants - Identifier le	enfants à l'école ;	
disjoncteur électrique et le robinet	- Eviter de téléphoner afin de	
d'arrêt du gaz ;	libérer les lignes pour les	
- Aménager les entrées possibles	secours.	
d'eau : portes, soupiraux, évents ;	- N'entreprendre une évacuation	
- Amarrer les cuves, etc. ; - Repérer	que si vous en recevez l'ordre	
les stationnements hors zone	des autorités ou si vous êtes	
inondable;	forcés par la crue.	
- Prévoir les équipements	- Ne pas s'engager sur une route	
minimums : radio à piles, réserve	inondée (à pied ou en voiture):	
d'eau potable et de produits	lors des inondations du Sud Est	
alimentaires, papiers personnels,	des dix dernières années, plus du	
médicaments urgents, vêtements de	tiers des victimes étaient des	
rechange, couvertures	automobilistes surpris par la	
	crue.	

#### 5. MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

- Prévoir des dispositifs temporaires pour occulter les bouches d'aération et portes (batardeaux) :
- L'amarrage des cuves ;
- L'installation de clapets anti-retour ;
- Le choix des équipements et techniques de constructions en fonction du risque (matériaux imputrescibles) :
- La mise hors d'eau du tableau électrique, des installations de chauffage, des centrales de ventilation et de climatisation ;
- La création d'un réseau électrique descendant ou séparatif pour les pièces inondables...

#### Réaliser un plan familial de mise en sûreté.

Afin d'éviter la panique lors de l'inondation un tel plan, préparé et testé en famille, permet de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours.

Celui-ci comprend la préparation d'un kit inondation, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Il peut également être nécessaire de posséder des dispositifs de protection temporaires, comme les batardeaux ou les couvercles de bouche d'aération.

Une réflexion préalable sur les itinéraires d'évacuation, les lieux d'hébergement et les objets à mettre à l'abri en priorité en cas d'inondation, complétera ce dispositif.

Le site du ministère de l'écologie : *www.prim.net* donne des indications pour aider chaque famille à réaliser son plan.

#### Les mesures de réduction de l'aléa :

- Identifier / créer une zone refuge pour faciliter la mise hors d'eau des personnes et l'attente des secours ;
- Créer un ouvrant de toiture, un balcon ou une terrasse, poser des anneaux d'amarrage afin de faciliter l'évacuation des personnes ;
- Assurer la résistance mécanique du bâtiment en évitant l'affouillement des fondations ;
- Assurer la sécurité des occupants et des riverains en cas de maintien dans les locaux : empêcher la flottaison d'objets et limiter la création d'embâcles ;
- Matérialiser les emprises des piscines et des bassins.

#### 6. ZONE IMPACTEE

Principalement le long du cours de la Seugne pour les secteurs de COIVERT, LA GROLIERE, MARTINAUD et ETOURNEAU.



#### RETRAIT - GONFLEMENT D'ARGILE

#### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT D'ARGILE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme (anthropique). Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

#### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On différentie:

Les mouvements lents et continus :

- Les tassements et les affaissements de sols ;
- Le retrait-gonflement des argiles ;
- Les glissements de terrain le long d'une pente.

Les mouvements rapides et discontinus :

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières / ouvrages souterrains) ;
- Les écroulements et les chutes de blocs ;
- Les coulées boueuses et torrentielles.

#### 3. QUELS SONT LES ENJEUX

Les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements, subissent une fissuration intense en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Les désordres peuvent rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la démolition reste la seule solution.

#### 4. MESURES PREVENTIVES

Contre le phénomène de retrait-gonflement : après sondages de reconnaissance, la réalisation de fondations profondes, la rigidification de la structure par chaînage, la maîtrise des rejets d'eau, le contrôle de la végétation avec destruction d'arbres trop proches des habitations en zone sensible.

Pour plus d'informations personnalisables consulter le site : <a href="https://errial.georisques.gouv.fr">https://errial.georisques.gouv.fr</a>

#### **5. ZONE IMPACTEE**

#### Aléa moyen:

- Suivant l'axe : ETOURNEAU CHEZ MARTINAUD CHEZ CHAUVREAU CHEZ REVEILLE – LES BARATELLES – CHEZ BERRY – CHEZ BARRAND – LES MAISONS NEUVES.
- 2. LES GROLLES GRAND CHAILLERET LES ROCHERS (au nord de la D142).

#### Aléa fort :

- 1. Zone circonscrite: LA CROIX ROUGE LA MOTTE LES BARATELLES CHEZ LEVEQUE CHEZ MARCHAIS (nord de la D142) LA ROULETTERIE.
- 2. CHEZ MARCEAU GRAND CHAILLERET.
- 3. TERRE JAUNE.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

#### 1. QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

#### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T'IL

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport), une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

#### 3. CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

D'une façon générale :

- 1. Se mettre à l'abri;
- 2. Ecouter la radio;
- 3. Respecter les consignes.

4. CONDUITES A TENIR		
Avant	Pendant	Après
Savoir identifier un convoi de		Si vous vous êtes mis à l'abri,
marchandises dangereuses :	TMD	aérer le local à la fin de l'alerte
les panneaux et les pictogrammes	<b>Protéger</b> : pour éviter un	diffusée par la radio.
apposés sur les unités de transport	"suraccident":	1
permettent d'identifier le ou les	- Baliser les lieux du sinistre	
risques générés par la ou les	avec une signalisation	
marchandises transportées.	appropriée, et faire éloigner les	
_	personnes à proximité. Ne pas	
	fumer.	
	- Donner l'alerte aux sapeurs-	
	pompiers (18 ou 112), à la	
	gendarmerie (17 ou 112) et, s'il	
	s'agit d'une canalisation de	
	transport, à l'exploitant dont le	
	numéro d'appel 24h/24 figure	
	sur les balises.	
	Dans le message d'alerte,	
	préciser si possible :	
	- le lieu exact (commune, nom	
	de la voie, etc.);	
	- le moyen de transport (poids-	
	lourd, canalisation, train, etc.);	
	- la présence de victimes ;	
	- la nature du sinistre : feu,	
	explosion, fuite, déversement,	
	écoulement, etc. ;	
	- le cas échéant, le numéro du	
	produit et le code danger.	
	En cas de fuite de produit :	
	- ne pas toucher ou entrer en	
	contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se	
	changer);	
	- quitter la zone de l'accident :	
	s'éloigner si possible	
	perpendiculairement à la	
	direction du vent pour éviter un	
	possible nuage toxique;	
	- rejoindre le bâtiment le plus	
	proche et se confiner (les	
	mesures à appliquer sont les	
	mêmes que les consignes	
	générales).	
	Dans tous les cas, se conformer	
	aux consignes de sécurité	
	diffusées par les services de	
	secours.	
	becours.	1

## 5.MESURES INDIVIDUELLES PREVENTIVES

## Réaliser un plan familial de mise en sûreté.

Afin d'éviter la panique lors d'un accident de TMD un tel plan, préparé et testé en famille, permet de mieux faire face en attendant les secours.

Ceci comprend la préparation d'un kit, composé d'une radio avec ses piles de rechange, de rouleaux de papier collant, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Une réflexion préalable sur les lieux de mise à l'abri (confinement) complétera ce dispositif.

Le site *prim.net* donne des indications pour aider chaque famille à réaliser ce plan.

## 6. ZONE IMPACTEE

Principalement:

Axes routiers D142, D147 et D2.